



QUARTIERE CRISTALLO

NOUVEAUX MOYENS DE COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS



Cittadella, 11 mars 2019

Cher administré,

à partir du 13 mai 2019 la collecte porte-à-porte de Verre, Plastique et métaux, ainsi que de Papier et carton sera étendue dans la plupart du territoire de la municipalité de Romano d'Ezzelino. **Pour les habitants du quartier Cristallo et des rues avoisinantes** est à l'étude un service dédié, qui puisse répondre aux besoins d'une zone à forte densité de population. Entre-temps, la méthode de collecte des déchets ne subira que des modifications mineures, comme expliqué ci-dessous. Les rues concernées par cette lettre sont énumérées à la page 3.

CE QUI VA CHANGER

SECCO RESIDUO/NON-RECYCLABLE Sur le conteneur des déchets Non-recyclable nous avons décidé d'appliquer un microchip (une puce électronique): un dispositif qui permet d'associer le conteneur à l'usager et d'enregistrer le nombre de vidanges. Pour ce faire, vous devrez aller au Point d'application du microchip (voir page 3) avec le conteneur du Non-recyclable déjà fourni si celui-ci est en bon état; sinon vous devrez en prendre un nouveau.

À partir du 13 mai 2019, la collecte porte-à-porte des déchets Non-recyclables aura lieu **toutes les deux semaines** pour tous les usagers, particuliers et professionnels. Les jours de collecte sont signalés dans le calendrier disponible au Point d'application du microchip.



Particolare del microchip

Les sacs qui seront consignés sans conteneur ou à l'extérieur du conteneur ne seront pas collectés. Il est conseillé d'exposer le conteneur des déchets Non-recyclables uniquement lorsqu'il est plein: en différenciant les déchets au maximum et correctement, le conteneur se remplira plus lentement et ne sera exposé pour la collecte que de temps en temps. Pour les personnes âgées qui ne sont pas autonomes, les handicapés et les familles avec enfants de moins de trois ans, le service peut être assuré toutes les semaines, inclus dans le tarif de base et sans frais pour les vidanges supplémentaires. Pour demander le service, utilisez le "Modulo di potenziamento" qui peut être téléchargé sur le site www.etraspa.it (Ambiente > Modulistica), disponible aussi aux guichets Etra ou au Point d'application du microchip.

CARTA E CARTONE, VETRO E PLASTICA E METALLI (RIFIUTI RICICLABILI)

PAPIER ET CARTON, VERRE ET PLASTIQUES ET MÉTAUX (DÉCHETS RECYCLABLES)

- **Si vous avez déjà adhéré à la collecte à domicile des déchets Recyclables**, vous pouvez continuer à consigner Papier et carton et Verre dans les conteneur fournis, tandis que Plastiques et métaux doivent être consignés en vrac.
À partir du 13 mai 2019, la collecte porte-à-porte de Papiers/cartons et Plastiques/métaux aura lieu **toutes les deux semaines** pour tous les usagers, particuliers et professionnels. Le Verre sera collecté une fois par mois. Les jours de collecte sont signalés dans le calendrier disponible au Point d'application du microchip (voir page 3), où vous pouvez aussi demander le remboursement de la **caution versée** pour l'activation du service porte-à-porte. Pour accéder au remboursement, il faudra présenter une copie du "Contratto di comodato d'uso" stipulé avec Etra ou une copie du récépissé de la caution susmentionnée. N'oubliez pas d'apporter également vos coordonnées bancaires ou postales (code IBAN) pour activer la procédure de remboursement.
- **Si, par contre, vous consignez les déchets recyclables aux Centres de collecte**, il n'ya aucun changement prévu et vous devez continuer à le faire.

UMIDO/BIODÉCHETS

Ces déchets continueront à être collectés avec un système de porte-à-porte. La fréquence de collecte restera bihebdomadaire et les jours de collecte sont signalés dans le calendrier disponible au Point d'application du microchip.

Au Point d'application du microchip, vous pouvez également récupérer le nouveau bac de 25 litres. Le conteneur de 40 litres ne peut plus être utilisé et vous pouvez le consigner aux Centres de collecte.

Pour ceux qui effectuent le compostage domestique, aucun bac pour biodéchets n'est prévu.

CONDOMINI/COPROPRIÉTÉ

À propos des déchets Non- recyclables, chaque copropriété peut choisir d'utiliser les conteneurs partagés ou alors les conteneurs privés. Le choix doit être partagé par tous les usagers résidant dans la même copropriété et communiqué à Etra par l'administrateur par e-mail à nuoviserviziromano@etraspa.it ou par fax au numéro **049 8098701**, en indiquant les données de la copropriété (nom, adresse et code fiscal) et les données de l'administrateur (nom, adresse, numéro de telephone, code fiscal).

Dans le cas où une copropriété décide d'utiliser les conteneurs privés, chaque usager doit présenter son propre conteneur au Point d'application du microchip (voir page 3) pour que la puce électronique y soit appliquée.

Nous vous rappelons que, comme prévu par le Règlement en vigueur, les conteneurs doivent être conservés à l'intérieur de la propriété privée de la copropriété et exposés sur la propriété publique la veille du jour de la collecte. En cas de besoin, un plus grand nombre de conteneurs peut être demandé sans frais supplémentaires. L'administrateur peut aussi demander des vidanges supplémentaires moyennant des frais additionnels.


Pour les déchets Recyclables, les méthodes de consigne restent inchangées.


AZIENDE/ENTERPRISES

Les entreprises qui ont déjà un conteneur à deux roues encore en bon état, devront le consigner pour l'application du microchip au Point d'application du microchip (voir tableau ci-dessous), sinon ils devront en prendre un nouveau. En outre, le nouveau bac de 25 litres pour les Biodéchets muni d'un dispositif contre animaux errants sera consigné.

Les déchets Recyclables doivent être consignés au service porte-à-porte: les entreprises doivent aller au Point d'application du microchip pour prendre les nouveaux conteneurs et le calendrier. Les entreprises qui ne produisent pas de Biodéchets, ni Papier/carton ni Verre, ou bien qui ont déjà les conteneurs à roues fournis par Etra, y compris pour les déchets Non-recyclables, ne participent pas à la consigne de nouveaux conteneurs.

POINT D'APPLICATION DU MICROCHIP

Jour	Heure	Où
 Mercredi 8 Mai	14.00 – 17.00	Installations sportives, Via Isonzo (FELLETTA)
Vendredi 10 Mai	9.00 – 13.00	

À la date indiquée par le symbole , il y aura un **Info point** où les opérateurs d'Etra seront à disposition pour fournir des informations, des idées ou des éclaircissements sur le service. À partir du 11 mai 2019, l'application du microchip sur le conteneur des déchets Non-recyclables et la livraison du bac de 25 litres des Biodéchets ne seront possible que dans l'entrepôt Etra de Bassano, Via Magellano (passage avec Via Pigafetta) les 13, 15, 20 mai 2019 aux horaires de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.00.

À partir du 21 mai 2019, pour ceux qui n'auront pas encore appliqué le microchip au conteneur des déchets Non-recyclables ni récupéré le bac pour les Biodéchets, il sera possible de faire la demande uniquement pour la consigne à domicile de ceux-ci avec un coût de 27,50 € (10% TVA inclus), facturé sur la prochaine facture pour le service déchets.

Pour le remboursement de la caution versée pour l'activation du service porte-à-porte, les demandes peuvent être envoyées par e-mail à info@etraspa.it du 21 mai au 31 décembre 2019 inclus.

QUARTIERE CRISTALLO ET RUES VOISINES

Piazza G. Bortignon Vescovo

Vicolo Piave

Via Arsiero

Via Asiago

Via Astico

Via Bari

Via Bassanese (solo i civici 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72,
74, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90)

Via Brenta

Via Canova

Via Fagare'

Via Ferrari

Via Isonzo

Via Montello

Via Pasinato

Via Piave

Via Redipuglia (esclusi i civici 41, 43, 45, 47)

Via San Domenico Savio

L'ADMINISTRACION MUNICIPALE ET ETRA VOUS REMERCIENT POUR VOTRE ENGAGEMENT DANS LA RÉDUCTION ET DANS LA SÉPARATION DES DÉCHETS

Servizio Clienti

NUMERO VERDE **800 247842**

dal lunedì al venerdì dalle 8.00 alle 20.00

info@etraspa.it - www.etraspa.it



SERVIZI ONLINE

È COMODO, È VELOCE, È SICURO

www.etraspa.it